



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E196451

VALABLE JUSQU'AU 28/09/2024

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/07/2021

Forme juridique : SARL

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALENCON 2021B00436

Siret : 901 395 509 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3805474

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 161018795H001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 161018795H001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : ALR CONFORT ENERGIE

9 RUE BERTHELOT
61430 ATHIS VAL DE ROUVRE

Téléphone : 06 27 05 69 00

Portable :

Site Internet : www.alr-confort-energie.fr/

E-mail : alrconfortenergies@gmail.com

Responsabilité légale :
LE ROY AYMERIC CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	29/09/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	29/09/2022
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Électricien,Plâtrier / Plaquiste,Plombier)	29/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	29/09/2022
o Chaudière bois	29/09/2022
o Poêle ou insert bois	29/09/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	29/09/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/09/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	29/09/2022
o Ventilation mécanique	29/09/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	29/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.